RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Sarthe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Convocation

Date de la convocation: 19/06/2023

Date de l'affichage convocation: 19/06/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 30/06/2023 Publiée ou notifiée le : 30/06/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical: 32

Nombre de membres en exercice: 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 21

Nombre de pouvoirs : 2 Nombre total votants : 23

L'an deux mil vingt-trois, vingt-sept juin, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, Salle Girard, rue Eugène Girard, commune du Lude.

Etaient présents :

Déléqués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mme ALLAIRE, HELLEGOUARC'H, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ALLARD, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mmes GEORGET, LEGER, et MM AMY, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, GUILLON, LE BOUFFANT, LORIOT, POSTMA, ROCTON, THERIAU.

<u>Etaient excusés/absents</u>: Mmes BOURMAULT, MARTIN, MM ABRAHAM, AVRIL, BIGNON, BOUGAS, HURTELOUP, LEESCHAEVE, LOYAU, MOURIER, PAQUET.

Pouvoir:

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORIOT.

Monsieur PAQUET donne pouvoir à Monsieur AMY.

Assistaient également à la séance :

Sophie POUPEE (Directrice)

Délibération 2023 - 26:

RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment L.5211-39,

VU le Code de l'environnement,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,

VU le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU l'avis de la commission consultative des services publics du 12/06/2023,

Ce rapport annuel a trois objectifs:

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le suiet.
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets,
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les termes du rapport annuel portant sur l'année 2022.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait, copie conforme, Le secrétaire de séance,

J-Q AMY,

Pour extrait, copie conforme, Le Président, F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE
DU VAL DE LOIR
POUR COLLECTE ET

POUR COLLECTE ET
TRAITEMENT DES DECHETS
5 bis Bd Fisson
72800 LE LUDE